

Fonds Durabilité de la Fête fédérale de gymnastique Lausanne 2025

Conditions de participation et Règlement

La Fête fédérale de gymnastique Lausanne 2025 (Lausanne 2025) et ses partenaires ont décidé de créer un Fonds Durabilité afin de financer des projets spécifiques liés à la durabilité et aux valeurs de la Fête. Le but est de soutenir ainsi que de façonner des projets novateurs en lien avec les objectifs de durabilité. Ceux-ci peuvent prendre place avant, pendant ou après la Fête en vue de laisser un héritage dans le monde gymnique ou sportif.

Conditions de participation pour le Fonds Durabilité de la FFG Lausanne 2025

Critères d'éligibilité des projets

Les personnes soumettant un projet doivent respecter les éléments suivants :

- Envoyer un dossier complet dans les délais spécifiés de chaque appel à projet à l'adresse suivante : durabilite@lausanne2025.ch
- Être domicilié·e·s en Suisse
- Être âgé·e·s de 16 ans révolus

Critères d'admission pour les projets :

- Être réalisés sur le territoire suisse
- Être réalisés d'ici au 31 décembre 2025
- Satisfaire un but collectif et non privé
- Ne pas consister en un projet à but lucratif
- S'inscrire dans l'une des catégories présentées ci-dessous

Catégories d'admission pour les projets

Les projets soumis doivent s'inscrire dans une des catégories suivantes :

- Projets permettant de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de la durabilité ;
- Projets permettant de réduire l'impact environnemental de la FFG Lausanne 2025 ou de la gymnastique en général ;
- Projets permettant d'accroître l'impact social de la FFG Lausanne 2025, soit dans le cadre de l'événement, soit lors d'activités annexes ;
- Projets pouvant rendre service plus largement à tout organisateur d'événement cherchant à améliorer la durabilité de son événement ;
- Projets soutenant la pratique de l'activité physique et sportive dans le canton ;
- Projet novateur et ayant valeur d'exemple pour le secteur de l'évènementiel.

Règlement régissant le Fonds Durabilité de la FFG Lausanne 2025

Soumission des projets

Les demandes de financement des projets doivent être adressées via le modèle dédié et comprendre, au minimum :

- une description ;
- un budget ;
- une présentation des potentiels partenaires concernés ;
- une analyse des ressources et compétences disponibles pour la réalisation du projet ;
- un calendrier de mise-en-œuvre ;
- les résultats attendus, ainsi que l'impact visé (pour la FFG Lausanne 2025 ou autres acteurs ou actrices).

En fonction du montant demandé et de l'ampleur du projet, d'autres documents tels qu'une étude de faisabilité pourraient être demandés.

Processus de sélection des projets

A la fin de chaque appel à projets et afin de s'assurer de leur éligibilité, chaque projet est tout d'abord vérifié par le Comité d'Organisation (CO) de la fête. Les projets respectant les critères d'éligibilité sont ensuite soumis au vote électronique des différents partenaires. Chaque partenaire a une voix, quelque soit son niveau de partenariat. Les décisions sont prises à la majorité simple, et communiquées ensuite à l'ensemble des partenaires. En cas d'égalité, la voix du CO, représentée par le/la directeur·trice Durabilité, départage.

Le CO est en charge de coordonner la gestion du Fonds et la réalisation des projets. À ce titre, il possède un droit de veto si l'ampleur ou la nature d'un projet devait mettre gravement en difficulté la mise sur pied et le bon déroulement de la FFG Lausanne 2025. Il possède également un droit de veto si la nature du projet est jugée trop commerciale ou a pour but de satisfaire un objectif jugé plus privé que collectif.

Lors de la phase de pré-sélection, le Comité d'Organisation ne s'engage pas à justifier le refus des projets, à moins que la demande soit explicitement faite par les soumissionnaires. Tout recours judiciaire est exclus.

Publication des projets et suivi d'impact

En soumettant un projet, les soumissionnaires acceptent qu'il soit publié sur le site internet de la fête, et acceptent également que les données nécessaires pour le suivi d'impact soient traitées par le CO de la Fête.

Protection des données

Les données mises à disposition sont utilisées dans le cadre de l'appel à projet «Fonds Durabilité de la Fête fédérale de gymnastique Lausanne 2025» uniquement.

Les données personnelles des participant·e·s ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Les participants et participantes au concours acceptent que :

- les données personnelles qu'ils et elles transmettent à Lausanne 2025 dans le cadre de cet appel à projet soient utilisées aux fins décrites dans les présentes conditions ;
- si leur projet est sélectionné, leur nom et/ou le nom de l'entité ayant initié le projet puissent être publiés sur les canaux de Lausanne 2025.

Comme prévu ici, Lausanne 2025 utilise les coordonnées des personnes ayant soumis un projet retenu afin de l'informer des prochaines étapes. Les données collectées dans le cadre de cet appel à projet ne sont pas transmises à d'autres tiers. En ce qui concerne une utilisation des données allant au-delà des usages évoqués ici, Lausanne 2025 peut prendre contact avec les participants et participantes en utilisant leurs coordonnées. Dans ce cas, la [politique de confidentialité de Lausanne 2025](#) s'applique.

Mis à jour le 04.01.2024.